

---

Jour de séance 18

le mercredi 27 mars 2019

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Flemming, c.r. :  
17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes* ;

par M. Austin :  
18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

M<sup>me</sup> Rogers donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial s'est joint à une poursuite contre la taxe fédérale sur le carbone ;

attendu que le gouvernement a déposé le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, lequel entraînera une augmentation des prix que paient les consommateurs pour les combustibles ;

attendu que, à titre de compensation pour les frais liés à la taxe fédérale sur le carbone, le gouvernement fédéral a instauré l'incitatif contre le carbone, grâce auquel une famille de quatre personnes au Nouveau-Brunswick pourrait recevoir jusqu'à 256 \$ ;

attendu que le gouvernement provincial recevra jusqu'à 9 millions de dollars découlant de la TVH par suite de l'augmentation des prix des combustibles ;

attendu que, contrairement au gouvernement fédéral, la province n'a pas annoncé de plans visant à fournir aux gens du Nouveau-Brunswick un remboursement ou un incitatif semblable, malgré les recettes fiscales inattendues qu'il recevra ;

attendu que, lorsque le gouvernement précédent a augmenté la TVH, il a instauré le remboursement de la TVH le plus généreux du pays et a ainsi amélioré la situation des familles à faible revenu et fait en sorte que l'augmentation de la TVH n'ait aucune incidence sur les familles à revenu moyen ;

attendu qu'un programme de remboursement de la TVH est actuellement en place, ce qui réduirait les frais administratifs liés à l'offre de l'allègement fiscal supplémentaire en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que toutes les recettes provenant de la TVH sur les prix accrus des combustibles qu'il prévoit dans le projet de loi 11 soient réaffectées à des remboursements aux gens du Nouveau-Brunswick qui devront payer plus cher pour les combustibles.

---

M. Melanson donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 18 décembre 2018 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics* ainsi qu'une copie de tous les contrats de services personnels attribués depuis le 9 novembre 2018 par le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 mars 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 31, 36 et 6.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne jusqu'à 14 h le débat ajourné sur le budget, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12. La Chambre étudiera ensuite la motion 34 ainsi qu'une motion d'ajournement, puis reprendra le débat ajourné sur le budget.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que le gouvernement ne prévoit pas suffisamment de temps pour débattre du budget. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre déclare que le Règlement prévoit un maximum de six jours de débat sur le budget et ne fait pas état de la durée de débat requise chaque jour. Par conséquent, le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé puisqu'il n'a pas la latitude voulue pour déterminer si la durée du débat est suffisante.

---

Le président de la Chambre demande que l'hon. M. Wetmore retire le terme « lâche » employé au sujet l'opposition ; le député obtempère.

---

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. M. C. Chiasson, vice-président, est au fauteuil.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur le budget est écoulée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, M. Harvey propose un amendement de l'article 3.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 29, reprend à 15 h 30.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 23, reprend à 16 h 39.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 11, M. Coon propose un sous-amendement de l'article 3.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

M. Arseneault  
M. Melanson  
M. Landry  
M<sup>me</sup> Rogers  
M. Harvey  
M<sup>me</sup> Harris  
M. Kenny

M. Coon  
M<sup>me</sup> Mitton  
M. Bourque  
M<sup>me</sup> Landry  
M<sup>me</sup> Thériault  
M. LePage  
M<sup>me</sup> LeBlanc

M. Arseneau  
M. LeBlanc  
M. K. Chiasson  
M. Lowe  
M. McKee  
M. D'Amours

## CONTRE : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. McKee
M. Harvey	M. LePage	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> LeBlanc	

## CONTRE : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes.*

---

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 34, M. Savoie, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordres spéciaux de la Chambre adoptés le 21 novembre 2018 et le 20 mars 2019, la Chambre, le jeudi, peut aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le jeudi 28 mars 2019 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.